

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration d'Actions Sociales de la Commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Catherine SOU-AH-Y, Vice-Présidente.**

Présents : Jacqueline BERTHON, Nicole BONNET, Sébastien DELGADO, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Sylvie ROUSSELOT, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Magali URDICIAN

Excusés : Jean-Jacques CAVALIERE, Marie-Ange FOURNET

Absents : Nathalie DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Marie-Claire DUCOL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 12

Approbation du compte financier unique de l'exercice 2024 (Délibération n°14.04.2025.01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du C.C.A.S., présenté par la Vice-Présidente, Mme SOU-AH-Y :

	DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice			
Fonctionnement	17 921.61	29 760.14	+11 838.52
Investissement	670	5 576.90	+ 4 906.61
Reports de l'exercice N-1			
Fonctionnement 002	0.00	+14 942.67	
Investissement 001	-4 906.91	0.00	
Total des reports + réalisations	0	+14 942.67	
Résultats cumulés			
Fonctionnement	0	26 781.20	
Investissement	0	0	
Total cumulé	0	26 781.20	

Monsieur le Président étant absent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, approuve le compte financier unique 2024 du CCAS.

Vote :

Pour : 11

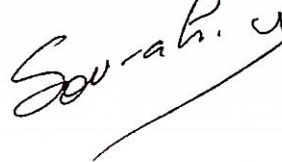
Contre : 0

Abstention : 1

La secrétaire de séance
Marie-Claire DUCOL



La Vice-Présidente,
Catherine SOULAH-Y



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration d'Actions Sociales de la Commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Catherine SOU-AH-Y, Vice-Présidente**.

Présents : Jacqueline BERTHON, Nicole BONNET, Sébastien DELGADO, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Sylvie ROUSSELOT, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Magali URDICIAN

Excusés : Jean-Jacques CAVALIERE, Marie-Ange FOURNET

Absents : Nathalie DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Marie-Claire DUCOL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 12

Affectation des résultats de l'exercice 2024 (Délibération n°14.04.2025.02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du C.C.A.S., fait apparaître :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	29 760.14	Recettes	5 576.91
Dépenses	17 921.61	Dépenses	670
Solde	11 838.52	Solde	4 906.61
N-1	+14 942.67	N-1	-4 906.91
Résultat cumulé	26 781.20	Résultat cumulé	0

Un excédent de clôture de fonctionnement de 26 781.20 €

Un excédent de clôture d'investissement de 0 €

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

Un besoin de financement (recette d'investissement 1068) : 17 481.20 €

Une recette de fonctionnement (article R002) : 9 300 €

Une dépense d'investissement (article R001) : 0 €

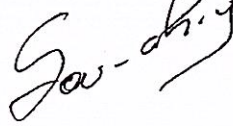
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

-accepte la proposition de Madame la Vice-Présidente.

La secrétaire de séance,
Marie-Claire DUCOL



La Vice-Présidente,
Catherine SOU-AN-Y



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration d'Actions Sociales de la Commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Catherine SOU-AH-Y, Vice-Présidente.**

Présents : Jacqueline BERTHON, Nicole BONNET, Sébastien DELGADO, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Sylvie ROUSSELOT, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Magali URDICIAN

Excusés : Jean-Jacques CAVALIERE, Marie-Ange FOURNET

Absents : Nathalie DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Marie-Claire DUCOL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 12

Approbation du Budget Primitif 2025 (Délibération n°14.04.2025.03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au budget primitif,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS,

Le budget primitif 2025 est proposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 35 800 euros (38 920.67 euros en 2024)

011 charges à caractère général	22 500 euros
023 virement à la section d'investissement	1 000 euros
65 autres charges de gestion courante	12 300 euros

Recettes de fonctionnement : 35 800 euros (38 920.67 euros en 2024)

002 résultat d'exploitation reporté	9 300 euros
74 dotations, subventions, participations	15 000.00 euros
75 autres produits de gestion courante	11 500 euros

Dépenses d'investissement = 19 431.20 euros (13 777.58 euros en 2024)

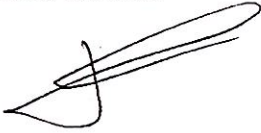
001 solde d'exécution de la section d'inv	0 euros
165 dépôts et cautionnements reçus	600 euros
21 immo corporelles	17 481.20 euros
27 créances sur des particuliers	350

Recettes d'investissement : 19 431.20 euros (13 777.58 euros en 2024)

021 virement de la section d'exploitation	1000 euros
10 dotations, fonds divers et réserves (1068)	17 481.20 euros
16 emprunts et dettes assimilées	600
27 autres immo financières	350

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Claire DUCOL



La Vice-Présidente,
Catherine SOU-AH-Y

